



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 22-313 – 6 décembre 2022

### Finances locales

#### Divers

Quorum : 15

Présents : 24

Délibérations n° 22-306 à 22-318  
25

Délibérations n° 22-319 à 22-331

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Délibérations n° 22-306 à 22-318  
28

Délibérations n° 22-319 à 22-331

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÜN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-319 à 22-331)

#### Excusés :

Isabelle LEBOURDAIS – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-306 à 22-318)

#### Absent :

François CHARMETEAU

#### Pouvoirs :

Isabelle LEBOURDAIS à Hermine TOFFOLETTI – Audrey GROSHENY à Sylvie LE LAY – Bruno MARGOTTIN à Michèle MOTEL

#### Secrétaire de séance :

Julien DUBOIS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Droits et redevances divers – Tarifs 2023

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 23 novembre 2022,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé, pour l'année 2023, d'appliquer les tarifs suivants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



Le secrétaire de séance,

Julien DUBOIS

POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 13/12/2022

-Publication en ligne le 13/12/2022

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221206-CNE22\_313-DE

Nature des services ou des prestations	01/01/2022	01/01/2023
<b>PHOTOCOPIES</b> pour personnes privées (photocopieur Mairie) .format commercial .double format .recto-verso pour associations (photocopieur Espace Galatée et Maison des associations) .carte de 50 photocopies A4 .carte de 100 photocopies A4 .photocopie sur papier couleur A4 .pour format A3 (tarif doublé)	0,30 € 0,40 € prix doublé 3,00 € 6,00 € 0,10 € 0,20 €	0,30 € 0,40 € prix doublé 3,15 € 6,30 € 0,20 € 0,40 €
<b>COMMUNICATION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</b> .photocopie A4 .dossier du PLU .CD ROM .tirage plan A0 Noir .tirage plan A0 Couleur	0,18 € 136,40 € 2,75 € 0,90 € 3,75 €	0,18 € 136,40 € 2,75 € 0,90 € 3,75 €
<b>CIRQUES</b> (chapiteaux, arènes, gradins et spectacles de marionnettes)	0,53 €/m <sup>2</sup> /jour d'occupation du domaine public	0,56 €/m <sup>2</sup> /jour d'occupation du domaine public
<b>FOURRIERE ANIMALE</b> : forfait déplacement	29,80 €	32,05 €
<b>TARIF DE REMPLACEMENT DE VAISSELLE</b> .verre Normandie Arcoroc 23 cl .verre Normandie Arcoroc 16,5 cl .flûte Normandie Arcoroc 14,8 cl .assiette Élégance blanche PL n° 3 .assiette Élégance blanche PL n° 6 .tasse à café 9,5 cl Élégance blanche .soucoupe café Élégance blanche .couteau table scie Express MP lame scie .fourchette table Express MP lame scie .cuillère café Echo standard 18/10 .cuillère table uni Echo .bol .pichet .carafe .corbeille .plat inox	1,80 € 1,80 € 1,80 € 4,77 € 3,69 € 3,03 € 2,73 € 1,80 € 0,89 € 0,89 € 0,89 € 2,27 € 11,77 € 2,32 € 5,66 € 6,21 €	2,00 € 2,00 € 2,00 € 5,30 € 4,10 € 3,40 € 3,00 € 2,00 € 1,00 € 1,00 € 1,00 € 2,50 € 13,00 € 2,60 € 6,30 € 6,90 €
<b>ETIQUETTE-ADRESSE ELECTEURS (pour la Préfecture)</b>	0,07 €	0,07 €
<b>MISE EN FOURRIERE D'UN VEHICULE</b>	350,00 €	376,00 €
<b>STATIONNEMENT AIRE CAMPINGS-CARS sécurisée pour 24h (hors taxe de séjour instituée par VHBC à ajouter au tarif indiqué)</b>	10,00 €	11,50 €
<b>FETE FORAINE</b> .forfait semaine par famille comprenant l'eau - pour 1 semaine .camion boutique, tel que confiserie, pêche aux canards, tirs à la carabine, loterie, etc. - pour 2 jours, prix au ml .jeux ludiques, tels que waterpolo, trampoline, penalty, etc. - pour 2 jours, prix au m <sup>2</sup> .auto-tamponneuses - pour 2 jours, prix au m <sup>2</sup> .manèges enfants - pour 2 jours, prix au m <sup>2</sup> .manège à sensations fortes, tel que chenille, rotors, speed booster, top spin, etc. - pour 2 jours, prix au m <sup>2</sup>	- - - - - -	30,00 € 3,00 € 0,60 € 0,65 € 0,70 € 0,75 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221206-CNE22\_313-DE

### CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p><b>Devant le Maire</b> . <i>Le recours gracieux</i></p> <p><b>Devant le Tribunal Administratif</b> . <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</p>